

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT URGENT !!!

Par Profil supprimé Postée le 29/09/2010 08:30

Bonjour,

Mon frère de 22 ans se drogue avec toute sorte de drogues, il se pique et prend aussi de la métadone, il pourri la vie de toute ma famille, il demande de l'argent pour acheter sa drogue et si on ne lui donne pas il pique une crise et casse tous ce qu'il trouve ! Je souhaiterai savoir comment le faire enfermer sans son consentement en cure de sevrage ?? C'est urgent la santé de mon père en dépend !!

Mise en ligne le 29/09/2010

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi, votre colère et votre urgence et il nous semble important de préciser un certain nombre de choses.

La première c'est que les drogues que votre frère consomme, quelles qu'elles soient, n'expliquent pas l'ensemble des comportements que vous décrivez. Une grande partie de ses comportements est liée à la personnalité de votre frère et probablement à de la souffrance, de la douleur (...), c'est à dire tout ce qui est en amont de ses consommations et qui pourrait au contraire les expliquer. Les usages problématiques de produits s'installent rarement sans raison. Pour dire les choses simplement, si votre frère ne prenait plus aucune drogue, ses problèmes ne seraient pas réglés pour autant. Votre frère a peut-être trouvé dans les drogues qu'il consomme une réponse, illusoire évidemment, à ce qui le met à mal par ailleurs.

Pour répondre à votre question sans trop de détours, il n'est pas possible de "faire enfermer sans son consentement en cure" quelqu'un qui se drogue. Les prises en charge spécialisées en toxicomanie allient le plus souvent un accompagnement médical et psychologique, parfois social, et il est impératif que l'usager soit volontaire pour la simple raison qu'il est l'acteur principal de cette prise en charge. Personne ne peut vouloir à sa place ni se mobiliser pour lui.

Vous évoquez des comportements violents qui sont effectivement intolérables. Il est toujours très difficile pour l'entourage d'y faire face et de réagir de manière adéquate.

Sachez que la plupart des Centres de Soins Spécialisés pour Toxicomanes proposent de recevoir et d'accompagner, soutenir, conseiller, les familles vivant des moments difficiles. Vous trouverez, dans les liens ci-dessous, les coordonnées de deux lieux pouvant vous accueillir dans votre département. Les consultations y sont confidentielles, individuelles et gratuites.

Evidemment, nos écoutants sont à l'entière disposition de tous les membres de la famille pour discuter de la situation qui vous préoccupe. Nous vous encourageons donc vivement à nous contacter au 0 800 23 13 13, l'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe et le service est ouvert tous les jours de 8h à 2h.

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ESPACE: CSAPA LA DÉSIKRADE, CAARUD OASIS

40, rue Périer
45200 MONTARGIS

Tél : 02 38 28 77 80

Site web : www.associationespace.com

Secrétariat : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h à 18h, mercredi de 9h à 17h30

Accueil du public : CAARUD: Lundi et vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30. Mardi: 9h-13h. Mercredi: 9h-12h 12h30-17h30.

Jeudi: 13h30-17h30. Contact au 02 38 28 77 82. CSAPA: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h à 18h.

Consultat° jeunes consommateurs : Au CSAPA aux horaires d'ouverture Autres lieux de consultations à Gien, Briare. Contact au : 06 38 33 85 39

Substitution : Lundi (13h à 18h), mardi (8h30 à 12h30), jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h à 18h

Service de prévention : Espace réalise la réduction des risques à Distance (envoi gratuit de matériels stériles par voie postale) pour l'ensemble du Centre Val de Loire : rdradistance.centre@associationespace.fr ou au 02 38 28 07 02

Voir la fiche détaillée

CSAPA RUE ST ANNE DE L'APLEAT-ACEP

**1, rue Sainte Anne
45000 ORLEANS**

Tél : 02 38 62 64 62

Site web : www.apleat-acep.com

Accueil du public : Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Vendredi de 9h00 à 12h30 (permanence téléphonique uniquement) et de 13h30 à 17h

COVID -19 : Accueil en présentiel - le pass vaccinal n'est pas exigé.

Voir la fiche détaillée